

**Discours Agence française de développement AFD –
Conseil des Ministres de la COI – 12 septembre 2018**

Excellence, Monsieur le Président du Conseil,
Excellences, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président du Conseil Régional de la Réunion,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences, Madame et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président, je souhaitais en premier lieu vous remercier pour l'invitation que vous nous avez faite d'assister et d'intervenir à ce 33^{ème} Conseil des Ministres de la COI.

En tant que représentant de l'Agence Française de Développement, je suis très honoré de pouvoir témoigner de la qualité de la relation qui s'est établie au fil des années entre la COI et l'AFD.

Certes, la France avec l'AFD est un partenaire de tous les territoires de la zone, dont elle soutient les politiques publiques et les projets d'investissement mais avec la COI elle atteint le degré suprême puisqu'elle concourt à l'intégration régionale, à la mise en œuvre des complémentarités, des synergies et des effets bénéfiques de la mutualisation, à la révélation des valeurs ajoutées articulées et intégrées régionalement qui sont bien supérieures à la simple somme des valeurs ajoutées de chacun.

Ces questions de coopération régionale ont trouvé une telle résonance à l'AFD que celle-ci vient de créer une direction régionale Océan Indien, basée à Saint-Denis de La Réunion, et qui a pour but de mieux servir la région Océan Indien, d'avoir une compréhension plus fine des contextes, d'anticiper les enjeux futurs, de mieux valoriser les opérations par la connaissance, l'innovation et le partage de solutions entre tous les territoires.

'POUR UN MONDE EN COMMUN', telle est la nouvelle vision stratégique de l'AFD. Un monde en commun, c'est un monde qui préserve et défend cinq grands biens communs que sont la planète, la population et le lien social, la paix, les partenariats et la prospérité.

Le financement public du développement a un rôle essentiel à jouer dans la préservation collective de ces biens. C'est un catalyseur et un accélérateur. C'est aussi un lien indéniable entre la France et ses partenaires, dans un intérêt mutuel. Pour la période 2018-2022, l'AFD a pris cinq engagements structurants pour promouvoir ces cinq biens communs mondiaux.

- 100 % Accord de Paris pour protéger les femmes et les hommes de cette planète contre les effets négatifs du changement climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité.
- 100 % lien social pour un développement assurant le bien-être des populations, notamment au travers de l'accès à l'éducation et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

- Le développement en 3 D, en liant Défense, Diplomatie et développement.
- La priorité aux acteurs non souverains en vue d'une prospérité inclusive : entreprises publiques, collectivités territoriales, organisations de la société civile, fondations, secteurs privé et financier.
- Le réflexe partenarial.

La mise en œuvre des cinq engagements structurants du groupe se déclinera au niveau de la COI, comme cela se passe depuis 2007, en réponse à la demande des territoires et de leurs acteurs. Deux axes majeurs continueront d'être soutenus :

1. Favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint

L'AFD appuie à ce titre, l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien, à hauteur de 2,4 M€, afin de renforcer les formes d'organisation collaboratives entre les acteurs économiques régionaux et entre leurs organisations représentatives. Ce programme permet de participer au développement de plusieurs filières économiques porteuses en exploitant des opportunités concrètes et opérationnelles de coopération régionale. Ces filières concernent notamment les secteurs des TICs, de l'éco-tourisme, des métiers portuaires et la gestion des déchets. L'articulation entre les politiques publiques et le secteur privé d'une part ainsi que les synergies entre acteurs des pays de la région d'autre part sont nécessaires pour promouvoir des modèles économiques et de gouvernance participatifs et pour orienter les ressources vers un développement plus durable.

2. Promouvoir les biens publics régionaux (climat, biodiversité, santé ...)

Sur ces 10 dernières années, l'AFD a mis à la disposition de la COI plus de 25 millions d'euros et les thématiques d'intervention ont été ciblées en priorité sur les biens publics mondiaux, et notamment la lutte contre les pandémies, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la protection de la diversité, la gestion des catastrophes naturelles.

La santé est l'axe de coopération exemplaire entre nos deux institutions : il a permis le déploiement d'un réseau de veille sanitaire et épidémiologique efficace, de nature à prévenir les risques, et à lutter contre les pandémies lorsqu'elles surviennent. Une troisième phase du projet, d'un montant de 8 millions d'euros, dont la convention a été signée en décembre 2017, est en cours de démarrage. Un des objectifs majeurs de ce projet est de doter la Commission de l'Océan Indien d'une Unité de Veille Sanitaire. Nous avons déjà constaté les engagements des Etats membres au travers de la signature de la Charte Réseau SEGA One Health lors du Conseil des Ministres en mars dernier. Nous vous remercions de votre soutien à ce processus de consolidation.

Monsieur Le Président

Comme vous le savez, l'Accord de Paris sur le climat fixe un cadre universel qui doit être maintenant concrétisé. Avec le Plan Climat, la France réaffirme ses engagements pour

appuyer les pays en développement, notamment par le biais de l'Agence Française de Développement.

Les îles de la région Océan Indien sont particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique de par leur situation géographique, leur topographie et leur statut de petits états insulaires en voie de développement (PEID). Les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique sont d'autant plus importants que leur coût est considérable : 17,2 MM\$. 17,2 MM\$, c'est le coût économique des catastrophes, essentiellement météorologiques, sur les trente dernières années¹ pour tous les pays de la COI, estimé par la Commission de l'Océan Indien.

L'AFD a la volonté d'aider les Etats membres de la COI à mettre en œuvre des projets de développement durable qui contribuent à la lutte contre la vulnérabilité des biens, des personnes et des écosystèmes vulnérabilité due aux effets du changement climatique. Sur la base des dernières décisions du Conseil des Ministres, des discussions ont avancé à propos de la surveillance météorologique et de la résilience des écosystèmes côtiers. L'AFD en tant qu'entité accréditée au Fonds Vert pour le climat et en tant qu'entité accréditée auprès de l'Union européenne, portera ces projets. Elle les a déjà présentés au Fonds Vert pour le climat et poursuivra leur instruction dans les prochains mois. L'AFD appuie par ailleurs la conférence SWIOCOF (South West Indian Ocean Climate Forum) qui se tiendra la semaine prochaine. Enfin, au croisement de la lutte contre le changement climatique et de la protection de la biodiversité, l'AFD qui assure le secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial souhaite accompagner la COI sur la gestion des déchets notamment plastiques dans l'océan indien.

Monsieur le Président,

Je me réjouis du partenariat durable entre l'AFD et la Commission de l'Océan Indien et ses Etats membres. Je souhaite que l'AFD continue de s'engager au service de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la promotion des biens publics mondiaux de cette région.

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir permis à l'AFD de s'exprimer devant le Conseil des Ministres. Merci de votre attention.

¹ Projet COI-ISLANDS en coopération avec l'UNISDR